

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Établissement public  
de sécurité ferroviaire

**Décision du 12 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs, au secrétaire général, aux adjoints, aux directeurs et à la directrice des ressources humaines pour tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique**

NOR : TRAT1328521S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'EPSF,  
Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Établissement public de sécurité ferroviaire ;  
Vu la délibération n° 6 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 24 septembre 2013,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente de signature est donnée à :  
M. Laurent CEBULSKI, directeur des autorisations ;  
M. Hubert BLANC, directeur des référentiels ;  
M. Samuel BONNIER, directeur des contrôles ;  
M. Christophe DUQUEROIX, secrétaire général ;  
Mme Virginie CARPENTIER, directrice des ressources humaines ;  
M. Eric LAGAIZE, adjoint au directeur des référentiels, en l'absence de ce dernier ;  
M. Jean-Claude BELLI, adjoint au directeur des contrôles, en l'absence de ce dernier,  
pour viser tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique, hors missions à l'étranger entraînant des charges financières estimées à plus de 500 € et pour viser tout état de frais faisant apparaître un écart significatif entre dépenses estimées et dépenses réelles.

Article 2

La décision du 29 mai 2013 du directeur général, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sous le NOR : TRAT1318910S, est abrogée.

Article 3

Cette décision entre en vigueur à compter du 12 novembre 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 novembre 2013.

*Le directeur général de l'EPSF,*  
D. HUNEAU